

La tarification des services documentaires : de la théorie à la pratique

Compte rendu de deux études

«Ce sera 10,00 \$, Monsieur, plus les frais du temps de connexion; quant aux impressions en différé, il va de soi que vous en acquittez également le coût'. Et nous y voilà! Comme à la banque! Les transactions documentaires, tout comme les transactions financières, font de plus en plus l'objet d'une tarification à la pièce, bouleversant ainsi des traditions plus que séculaires de gratuité».

Ainsi débutait le document de réflexion pour le 14e congrès de l'ASTED intitulé *La tarification des produits et services documentaires: état de la question*¹. La tarification des produits et des services documentaires constitue-t-elle une évolution ou une régression? L'avenir le dira sans doute. Pour le moment, c'est un fait, indéniable, qu'on doit enregistrer, et une réalité qu'on doit tenter de gérer le mieux possible, en gardant présent à l'esprit que ces biens que sont la documentation et l'information sont considérés comme des biens porteurs d'espoir pour la dignité humaine et le mieux-être des individus et des peuples; ce qui implique qu'ils soient accessibles à tous. Mais comment, là est la question!

La tarification des services documentaires est donc apparue, il y a de cela un certain temps, en se réclamant des impératifs économiques de notre temps. Depuis une quinzaine d'années cependant, elle a connu un développement accéléré, développement qui est allé de pair avec une réflexion plus poussée sur son véritable sens, sa nature, ses applications et surtout ses conséquences à court, moyen et long termes.

Le milieu québécois des bibliothèques a donc été amené, on pourrait presque dire «naturellement», à se pencher sur le phénomène de la tarification des produits et des services documentaires, mouvement déjà amorcé depuis plusieurs années chez d'autres groupes documentaires, américains pour la plupart.

Toutefois, réalisant que l'unanimité n'existait pas sur ce point, voyant également évoluer la tarification dans toutes sortes de directions et constatant enfin la nécessité de fonder leur action sur une base autre qu'émotionnelle, instinctive ou «conjoncturelle», certains groupes ont choisi de se donner des textes de réflexion et de synthèse qui fassent le point sur la question. Deux études² sont nées de ces observations, études qui constituent autant de démarches de recherche susceptibles de mieux cerner la réalité de la tarification dans le milieu des bibliothèques en général, et québécoises en particulier.

L'année 1987 restera une date-charnière puisque ces deux études ont été soit conçues, soit réalisées cette année-là.

Rapport de l'ASTED

Origine

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) décidait de placer son congrès de 1987 sous le thème de la tarification des produits et des services documentaires. Afin de mieux éclairer les discussions des participants au congrès, et aussi de lancer le débat dans la profession, on eut l'idée de commander une étude qui fasse le point sur cette question controversée: état de la situation, nature, possibilités et limites de la tarification, avantages et inconvénients, prises de position d'organismes divers, etc.

C'est ainsi qu'est né le projet qui aboutit au document mentionné plus haut et dont, dans un premier temps, nous traiterons brièvement. Commencé le 4 juin 1987 à partir d'une liste informatisée de plus de trois cents références extraites de bases de données américaines et françaises, le travail intensif de réflexion, de sélection des références, de recherche des textes,

1. Denis Rousseau, *La tarification des produits et services documentaires: état de la question; document de réflexion pour le 14e congrès de l'ASTED*, Montréal, ASTED, 1987, 85 p.

2. *Ibid.* et Denis Rousseau, *Rapport sur la tarification des services documentaires dans les bibliothèques universitaires du Québec*, Montréal, Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ, Groupe de travail sur la tarification, 1989, 312 p.